



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Couche-Tard annonce un changement de date du paiement du dividende

ATD.MV.A, ATD.SV.B / TSX

Laval, 30 novembre 2005 — Alimentation Couche-Tard inc. annonce que son conseil d'administration a décidé de repousser la date de paiement du dividende du 1^{er} décembre 2005 au 3 janvier 2006. Tel qu'annoncé le 15 novembre dernier, un dividende de 2,5¢CA sur chacune des actions à droit de vote multiple de catégorie A et des actions à droit de vote subalterne de catégorie B, sera versé aux porteurs inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 24 novembre 2005.

Cette décision fait suite à l'annonce du gouvernement fédéral de son intention de réduire le taux d'imposition effectif sur les dividendes qui seront versés après le 1^{er} janvier 2006. Cette annonce du gouvernement fédéral demeure sujette à l'approbation du Parlement. De plus, aucune annonce à cet égard n'a été faite par les gouvernements provinciaux.

Cette décision du conseil d'administration a été prise afin de permettre à nos actionnaires éligibles de bénéficier de la réduction annoncée.

Profile

Alimentation Couche-Tard inc. est le chef de file de l'industrie canadienne de l'accommodation. En Amérique du Nord, Couche-Tard se situe au troisième rang de son industrie, au deuxième rang en tant que chaîne de magasins d'accommodation indépendante (non intégrée à une société pétrolière) et au premier rang en terme de rentabilité de cette catégorie. Couche-Tard exploite un réseau qui compte actuellement 4 853 magasins, dont 3 007 dotés d'un site de distribution de carburant. Ces commerces sont répartis dans huit grands marchés géographiques, dont trois au Canada et cinq aux États-Unis couvrant 23 États. Quelque 36 000 personnes œuvrent dans l'ensemble du réseau de magasins et aux bureaux de direction en Amérique du Nord.

-30-

Source

Richard Fortin, vice-président exécutif et chef de la direction financière
Alain Bouchard, président du conseil, président et chef de la direction
Tél: (450) 662-3272
info@couche-tard.com
www.couche-tard.com

Les déclarations contenues dans ce communiqué, qui décrivent les objectifs, les projections, les estimations, les attentes ou les prédictions de Couche-Tard peuvent constituer des déclarations prospectives au sens des lois sur les valeurs mobilières. Ces déclarations se caractérisent par l'emploi de verbes à la forme affirmative ou négative, tels que « prévoir », « évaluer », « estimer », « croire », ainsi que d'autres expressions apparentées. Couche-Tard tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes, et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer considérablement de ceux qui sont indiqués ou sous-entendus dans ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une projection particulière. Parmi les facteurs importants pouvant entraîner une différence considérable entre les résultats réels de Couche-Tard et les projections ou attentes formulées dans les déclarations prospectives, mentionnons les effets de l'intégration d'entreprises acquises et la capacité de concrétiser les synergies projetées, les fluctuations des marges sur les ventes d'essence, les variations de taux de change, la concurrence dans les secteurs de l'accommodation et du carburant ainsi que d'autres risques décrits en détail de temps à autre dans les rapports déposés par Couche-Tard auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et des États-Unis. À moins qu'elle n'y soit tenue selon les lois sur les valeurs mobilières applicables, Couche-Tard nie toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser des énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement. Enfin, l'information prospective contenue dans ce document est basée sur l'information disponible en date de sa publication.